



Compte rendu de la CAPA du 23 novembre 2015

Bonne nouvelle pour les stagiaires :

A la demande du SNIES, nous avons obtenu une modification pour la titularisation des stagiaires exerçant à temps partiel. Désormais après un an de stage, les titularisations prévues jusqu'au 31 décembre de l'année en cours seront validées, sous réserve d'un avis favorable. Ainsi ces personnes pourront participer au mouvement.

Missions

Seul le SNIES unsa éducation a demandé la mise en place d'un groupe de travail pour la mise en place d'un projet de santé pour notre académie suite à la parution de nos nouvelles missions. Demande que nous avons réitérée le soir même au cours d'une audience auprès du secrétaire général.

Entretien professionnel

Cette année encore des agents n'ont pas eu cet entretien ce qui porte préjudice en matière de bonification d'ancienneté. Cette entrevue a lieu généralement en fin d'année. Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à nous consulter.

Ci dessous veuillez trouver notre déclaration préalable

Des informations et des précisions dans notre bulletin académique très prochainement

Ci dessous veuillez trouver notre déclaration préalable